

Art 2. — La dépense sera amortie en 10 annuités, à raison de Fr. 11.500.— à porter au budget extraordinaire de l'exercice 1950 et de Fr. 11.000.— à la charge des budgets extraordinaires des années 1951 à 1959.

Neuchâtel, le 28 janvier 1950.

Le Conseil communal

M. Daniel Liniger trouve peu recommandable le déplacement de la houille. Il est persuadé qu'il vaudrait mieux trouver une place à proximité de l'usine à gaz. Il trouve mauvaise aussi la solution consistant à placer le hangar, alors que celui loué à la Société des pêcheurs à la truite est insuffisant. Il faudrait prévoir un hangar plus grand, muni d'un toit sur rai, d'une chambre chauffable et de W.-C. Toutes garanties déjà été données par la Société qui a toujours payé ponctuellement la location. En conclusion, l'orateur demande au Conseil communal de résoudre cette question des besoins actuels de la petite batellerie.

M. Bertrand Grandjean demande qu'en cas de vente du hangar, on accorde la priorité à la Société des pêcheurs à la truite. En ce qui concerne le point b), il souligne que la mise en état des Charmettes fait partie du plan général de l'équipement de la Ville. Il fait remarquer que les travaux du rapport ne sont pas conformes à la réalité¹⁾. Il s'agit plutôt d'une avance en progrès, activité réjouissante mais incomplète par suite du manque de terrains. M. Grandjean trouve le projet intéressant aussi pour les classes de l'ouest de la Ville. Il dit notamment: Je rappelle simplement pour mémoire, que le collège du Vauseyon n'a quasi rien, ni local, ni emplacement pour l'enseignement de la gymnastique à ses 5 classes.

L'utilisation de cette parcelle est judicieuse. La partie ouest plus serrée sera aménagée en place de gymnastique, avec sol dur, pistes, bases de sauts et portiques d'engins. Elle sera limitée toujours à l'ouest par les vestiaires provenant des terrains de la Maladière.

La pelouse proprement dite sera poussée plus à l'est pour avoir une longueur utile de 70 m. Ce terrain pourra par la suite être allongé de 20 m. et cela sans dépenses supplémentaires, au fur et à mesure des possibilités en terre végétale provenant d'autres chantiers.

Nous aurions aimé voir toute la parcelle mise en état. Mais nous ne prenons qu'il faut, ici comme ailleurs, procéder par étapes pour éviter le reste du terrain.

S'agissant d'un terrain de jeux, cette façon de procéder est normale; cela ne se comprendrait pas, s'il fallait, au fur et à mesure de l'agrandissement, démontrer des installations pour les enfants puis pour les adultes. C'est pourquoi, conclut-il, le groupe radical accordera le crédit demandé, en priant le Conseil communal de refuser toute proposition de vote à des particuliers.

M. Grandjean conclut ainsi: Ce travail doit être entrepris sans tarder. Il faut que les usagers prévus, notamment la section fédérale des Amateurs de Gymnastique qui ont perdu leur emplacement du Crêt, puissent commencer leur préparation sur ce terrain avec la belle saison.

¹⁾ Le regain d'activité des nombreuses sociétés sportives de notre canton (environ 40 clubs ou groupes de sociétés de gymnastique, d'athlétisme ou de football) s'est manifesté en 1949 par une série de demandes de terrains à disposition de terrains de jeux. (Cf. rapport C. C. p. 2)

M. Edmond Brandt parlant au nom du groupe radical, salue avec plaisir le fait que les sociétés sportives puissent bientôt disposer rationnellement de la place de jeu, et que les Travaux publics aient utilisé rationnellement les déblais provenant de la construction de « Mon Logis ». Il appuie donc sur ce point. Il se demande si le hangar de bois déplacé au Nid du Crêt sera en harmonie avec l'environnement futur. Il s'incline devant la nécessité de trouver un emplacement éloigné de l'usine à gaz, pour son stock de charbon, mais il ne peut accepter les frais de transport des 2400 tonnes de houille. Il demande que l'usine utilise ce stock et qu'elle dépose le nouvel ouvrage au Vauseyon. De cette façon, on éviterait une manutention onéreuse. M. Brandt expose ensuite son avis personnel.

Terrain des Charmettes. — L'orateur déclare notamment: Les travaux de terrassement de la construction de « Mon Logis » à quelques mètres de la place de jeu des Charmettes ont débuté en octobre ou novembre. Je suis surpris que la demande de crédit pour aménager cette place soit présentée au Conseil général que le 6 février 1950, alors qu'en novembre déjà les matériaux y étaient déposés. Je m'attendais donc bien à voir ces 500 m³ de déblais, mais je ne m'attendais pas à voir le talus Est quasi terminé, les vestiaires posés sur leur socle de béton, et la terre végétale en grande partie retroussée. Le Conseil communal nous force donc la main. Qu'advient-il si nous refusons le crédit ?

D'autre part, les travaux actuellement à un stade très avancé ne permettent pas l'aménagement d'un terrain de football aux dimensions réglementaires. Nous en sommes pour recommencer un nivellement de 20 m plus à l'Est dans un ou 2 ans. Je propose de pousser les travaux de nivellement jusqu'à ce que nous puissions aménager aux Charmettes un terrain de 90×50 m. en plus du terrain de gymnastique qui remplacera celui du Crêt. Je demande aussi que le terrain soit horizontal et que les Travaux publics ne maintiennent pas cette pente de 1 % vers l'Est. Je suis persuadé qu'il sera possible de trouver très prochainement les matériaux nécessaires pour l'agrandissement que je réclame. Je pense particulièrement aux différents constructions que l'on nous annonce entre l'avenue des Alpes et le chemin des Valangines.

Me résumant, je demande le renvoi de cette demande de crédit au Conseil communal. Le devis que nous présentera ce dernier pour l'aménagement d'une place de 90×50 et non de 70×50 m. comme prévu sera plus élevé. Mais nous aurons une place de football conforme et nous serons gâtés d'agrandir dans un certain nombre de mois. En finale (pour utiliser un terme sportif), n'est-ce pas une économie que je propose à la Ville ?

b) **Nid du Crêt.** — M. Brandt poursuit:

Et j'en viens au terrain de Vauseyon qui devra recevoir le stock de houille de l'usine à gaz. Ce terrain pourrait parfaitement convenir pour l'usage. Mais il est excessivement éloigné de l'usine et de ce fait les Services industriels devront effectuer de très onéreux transports. Ne peut-on trouver endroit plus adéquat ? Je ne voterai pas le crédit nécessaire au transport du stock du Nid du Crêt. Les camions transportant les matériaux nécessaires à la route au bord du lac passent de part et d'autre du hangar à combustibles. Qu'ils continuent à faire de même, jusqu'à ce que le tracé soit carrossable au Nord de Riveraine. L'utilisation judicieuse du stock de houille pendant cette période permettra en temps opportun

P'érection du hangar de petite batellerie en évitant le transport et combien spectaculaire de 2400 t. de houille à travers toute la ville.

L'aménagement du terrain lui-même. — Le rapport dit: les dépenses engagées seront les suivantes: Je souligne **seront**. Mais, Messieurs, le terrain est aménagé depuis plusieurs jours si ce n'est depuis plusieurs années. Il est nivelé, clôturé, le courant électrique amené. Mieux que quelques wagons de combustible y sont déjà entreposés. En un certain nombre de points, le terrain est déjà entouré de clôtures. L'exécutif demande simplement au législatif de le couvrir après son autorité. Je ne peux approuver cette façon d'agir. Je refuse les crédits. Je me réserve la liberté d'approuver les comptes pour les travaux exécutés.

Je reprends les différents postes au bas de la page 3 du rapport, la façon de faire du Conseil communal n'a fait revoir le tout de plus en plus. Pour un profane comme moi, j'estime que le nivellement de cet emplacement tel qu'il a été exécuté a occupé une équipe de 4 hommes pendant une semaine. Disons pour être large que ce travail représente 200 journées d'ouvrier à Fr. 3.50 = Fr. 700.— plus Fr. 150.— pour le roulage Fr. 850.—. Le crédit demandé est de Fr. 2550.—. Il me paraît donc trois fois trop élevé.

La clôture. — J'ai pris des renseignements auprès d'un homme compétent. La dépose de 110 m. de clôture demande environ 5 heures de travail. La repose 1 jour à 2 hommes. En tout, comptons 25 heures à Fr. 4.— = Fr. 100.—. Le transport du Nid du C56 à Yausseyon de 110 m. barrière environ = Fr. 20.—. Pour la clôture comme exécutée, je compte en étant large, Fr. 150.— au lieu de Fr. 550.—. De nouveau, un trois fois trop élevé.

Puis-je généraliser et dire que les mêmes bases de calcul ont été prises pour l'amenée du courant électrique ?

Dimanche matin, je m'étais muni d'un mètre. J'ai en la curiosité de mesurer la longueur de la clôture. 3 côtés. Le 4^{ème} étant fermé par des clôtures: 19, 36, 17 = 72 m. Nous sommes loin des 110 m. mesurés par les services de la Ville.

Le Conseil communal évoquera certainement l'urgence des travaux exigés de l'Etat, le temps limité. Ceci n'est pas une excuse à mes yeux. Je n'accepte pas ces procédés. Le rôle du législatif, le mandat donné ont chargé les électeurs de Neuchâtel ne peut et ne doit pas servir à rinser les actes de l'exécutif.

En plus de tout ce que je viens de préciser, j'ajoute que la façon de présenter un rapport comme celui que nous avons sous les yeux est à la méfiance. Comment voudriez-vous que nous ne gardions pas d'un germe de suspicion ? Comment voulez-vous qu'à l'aventure nous ne nous pas d'un oeil critique et méfiant les rapports que le Conseil communal nous présentera ?

L'orateur conclut en ces termes: Messieurs, je suis navré d'avoir retenu votre attention sur des détails aussi particuliers. Accordez-moi encore quelques minutes. Permettez-moi je titre une parallèle entre deux façons d'agir du Conseil communal. Je serai bref.

Je suis témoin d'un accident devant chez moi le mercredi 11 février 1950. Je téléphone personnellement pour avertir la police cantonale. La police locale priant cette dernière de venir avec l'ambulance pour le blessé à l'hôpital. Quelle ne fut pas ma surprise en voyant un

jeep. Et quelle douleur nous avons provoquée à l'accidenté volant d'une jeep. Cussé en l'introduisant dans cette petite machine. Le 31 janvier 1949, M. Galland déposait une motion demandant l'achat d'une ambulance. Le crédit a été accordé en septembre, si je ne fais erreur. Une année plus tard, faute d'ambulance, une jeep sert au transport de blessés. Mais c'est le législatif qui avait demandé cet achat. L'exécutif décide, exécute partiellement et demande le crédit, du moins pour le report qui nous occupe.

M. **Fernand Martin** fait les remarques suivantes, au nom du groupe radical, au sujet de la rue du Mail: Nous aimerions connaître, dit-il, les dispositions prises pour éviter que l'ouverture de cette rue ne crée un précédent fâcheux pour l'avenir. Nous reconnaissons la nécessité d'ouvrir cette nouvelle rue. Mais, nous connaissons à Neuchâtel quantité de chemins à piétons et accessibles aux véhicules qui mériteraient d'être pués, et dont les services de la Ville doivent refuser même l'entretien ordinaire. Il semble que le propriétaire fait un grand cadeau à la Ville en cédant gratuitement le terrain sur lequel la communauté construirait une route. Nous pensons que beaucoup de propriétaires d'immeubles voudraient faire des cadeaux semblables à la Ville.

M. **Martin** poursuit en demandant que la largeur de la chaussée soit portée de 5,5 m. à 6 m., car la grande circulation qui ne manquera pas de s'y produire nécessite cette augmentation. Quand on songe, dit-il, au stationnement qui se produira devant les maisons, il nous semble que nous devons voir assez grand, alors qu'il en est encore temps, surtout si c'est à la Ville de construire cette chaussée.

Enfin, l'orateur déclare que le coût de la maçonnerie, Fr. 100.— le m., lui paraît bien fort et doit pouvoir être diminué.

M. **Paul-Eddy Martenet** annonce que le groupe libéral considère la création de cette rue comme une nécessité. A titre personnel, il prie le Conseil communal de lui donner un nom décent et neuchâtelois pour éviter toute polémique.

En ce qui concerne le terrain de jeu des Charmettes, l'orateur estime qu'il n'en faut pas faire un tremplin électoral. Le groupe votera cet article parce qu'il pense qu'il est normal de le rendre à ce qu'il était, tout en regrettant que cela se monte à des sommes si élevées.

Au sujet du 3^{ème} point, M. **Martenet** déclare qu'il estime ce déplacement de houille justifié. Le groupe votera les Fr. 6.000.— plus les Fr. 5.500.—, toujours sur la valeur actuelle du hangar, soit Fr. 11.500.—. Quant au hangar, il lui semble qu'il y a des frais à éviter, et que le plus intéressant serait de le vendre à la Société des pêcheurs qui l'installerait à son goût et l'entreprendrait à ses frais.

M. **Martenet** conclut en disant que le groupe votera l'arrêté avec cette réserve que le montant du crédit ne soit que de Fr. 11.500.—. Il relève enfin, à titre personnel, et une fois de plus, l'éparpillement des amortissements.

M. **Paulo Rétshsberger** pense que nous devons voter ce crédit puisque le terrain doit être mis très prochainement à la disposition de l'Etat et louer leurs ports ce hangar est indispensable aux usagers du lac pour y aller pêcher.

Mais, poursuit l'orateur, j'aimerais avoir du Conseil communal quelques assurances sur les points suivants:

Le hangar en question tel qu'il se présente aujourd'hui, est à jour et n'a pas très bonne façon, or c'est le premier bâtiment que l'on verra arrivant de Saint-Blaise; même masqué par des arbres, il convient de donner un aspect convenable. Secondement, avant de le reconstruire, il conviendra de se mettre d'accord avec le futur locataire pour que ce bâtiment convienne à l'usage qu'on compte en faire, les pêcheurs à la ligne et le cercle de la voile s'y intéressent mais n'ont ni l'un ni l'autre, sans erreur, pris de décision à ce sujet. Il est donc nécessaire de les consulter et de trouver une solution qui satisfasse tout le monde, ce qui est possible. Enfin, conclut M. Röthlisberger, la Ville a fait beaucoup pour les sports en général: football, patinoire, etc. J'espère, que comme d'habitude de la commune ne se montrera pas trop exigeante pour le prix du bail, ce que ce soit l'une ou l'autre de ces sociétés qui loue le local, leurs moyens sont limités, et personne, en cette occasion, ne semble-t-il, ne doit songer à faire une bonne affaire, mais ne doit penser qu'à rendre service aux usagers du lac qui sont nombreux.

M. Aimé Galland déclare que le groupe socialiste, considérant la nécessité d'ouvrir une voie d'accès à des immeubles importants, votera l'amendement relatif à l'ouverture d'une rue au Bas du Mail. Il en sera de même pour permettre l'extension du terrain de jeu des Charmettes. Lors de la session du Crêt à l'Etat pour arassement, j'ai soulevé la question de remplacer le terrain de gymnastique qui s'y trouvait en soulignant la situation comme urgente, puisque la société qui l'occupait allait se trouver sur terrain d'exercice. La direction des Travaux publics a compris l'urgence qu'il y avait à remplacer ce terrain, elle a fait diligence et présente un projet qui répond aux vues des gymnastes de la société qui pourra louer et des sportifs. Ce terrain de gymnastique est nécessaire pour compléter provisoirement, avant une solution toute définitive de notre club, un terrain sportif, digne d'une ville comme la nôtre. Je me permettrai de poser quelques questions au sujet de ce terrain de gymnastique et de ses installations.

1° Ce terrain de gymnastique pourra-t-il être en état d'emploi pour printemps déjà ?

2° La construction en bois tenant lieu de vestiaires, sera-t-elle assez grande pour être divisée en plusieurs parties, soit en vestiaire et en local pour le matériel de gymnastique de la société qui l'occupera ? Quant au terrain de football, il est aussi une nécessité. Il y a juste le temps que l'on réclame la création de telles places. Les équipes de football corporatif doivent aller jouer à Colombier et de nombreuses sociétés sportives ont disparu faute de terrain convenable. La création de ce terrain est souhaitable en attendant les suivants qui sont en projet. Le port à l'appui parle aussi de l'aménagement d'un terrain d'entraînement au sud de la Rivera qui aura son utilité. A ce propos, je me permets une suggestion: Pourqu'on n'aménageons-nous pas un tel terrain d'entraînement provisoire aussi sur le terre-plein inemployé de la décharge publique d'Hauterive ? Bien des clubs de football seraient heureux d'employer.

M. Edmond Bourquin est heureux de voir inaugurer une nouvelle technique routière et que la Ville s'impose la construction des rues des habitant des constructions dans un quartier nouveau. Cela nous évitera la répétition des expériences désastreuses de la Favargne.

M. Bourquin est surpris de certaines déclarations au sujet des places sportives. Avant les élections, tous les groupes politiques ont pris le développement sportif de la Ville comme thème de leurs campagnes. Il y a beaucoup de partis qui entendent respecter leurs promesses électorales et qui appuient un projet heureux comme celui qui nous est présenté. Le coût des travaux lui paraît toutefois élevé, mais s'il s'agit d'une entreprise pour limiter les conséquences du chômage, il s'incline.

Enfin, sur le troisième point du rapport, M. Bourquin demande s'il n'y aurait pas possibilité de trouver une solution moins onéreuse. Il approuve la proposition d'utiliser d'abord le stock du Nid-du-Crêt et de chercher un endroit moins éloigné de l'usine pour la réserve de houille.

Enfin, il regrette que le Conseil communal ait groupé trois projets différents en un seul arrêté. Cette pratique ne doit pas être suivie et chaque question doit faire l'objet d'un projet d'arrêté distinct.

M. Archibald Quartier rompt une lance en faveur des pêcheurs à la traîne. Il espère qu'une entente pourra intervenir entre le Cercle de la voile, la Société des pêcheurs à la traîne et le Conseil communal; il pense que nous devons aider tous les gens naviguant car leur sport se développe de façon réjouissante. Il demande si l'on a trouvé un nom pour la rue du Mail et conclut, faisant remarquer également que réunir 3 objets dans un rapport n'est pas l'idéal. On pourrait aussi bien mettre tout l'ordre du jour dans un seul rapport, conclut-il.

M. Bertrand Grandjean souligne que ce que l'on a réussi à faire dans le domaine sportif est encore bien loin de ce qu'on devrait faire, car il ne faut pas oublier l'immobilisme qui fut le nôtre pendant des décades, dans ce domaine. Il rappelle que ce qu'on a dit ce soir du « tremplin électoral » figurait sur toutes les affiches électorales et que feu David Mader a été un ardent défenseur du sport. Ce qui compte pour nous, conclut-il, ce sont d'abord nos écoles. Le « tremplin électoral » est le dernier de nos soucis. Notre grand souci, c'est le retard de notre Ville dans ce domaine. Notre espoir, c'est un équipement gymnastique et sportif normal, digne d'une ville comme Neuchâtel, pour nos écoles et pour nos groupements sportifs.

M. Paul-Eddy Martenet est très heureux de voir que ce qu'il dit, porte, des terrains de football qu'en les convainquant qu'il s'agit de limiter les dépenses dans une situation financière comme la nôtre. Je serais d'accord, pour autant que l'on ouvre tous les terrains de sports que l'on peut, mais pas le principe. Je constate que cela représente pour ce terrain une certaine somme qui doit nous faire réfléchir parce que tôt ou tard nous aurons amené à nous demander comment voter d'autres choses plus importantes que celle-ci.

M. Paul Dupuis, directeur des Services industriels, répond aux questions concernant le hangar et le stock de houille. Cette réserve, précise-t-il, nous est imposée par le département fédéral de l'Economie publique. Celui-ci exige que nous ayons 4500 tonnes de houille, soit la quantité nécessaire à la consommation de 8 mois. Il rappelle que la Confédération a mis à la disposition de la Ville, des possibilités d'emprunt à 1 ½ % sur ce stock. A l'usine, nous n'avons de la place que pour 2000 tonnes. Nous

de nous mettre le reste quelque part. Pendant la guerre, nous avons si le Nid du Crô. Aujourd'hui, dit l'orateur, nous sommes obligés de barrasser cet endroit. Nous avons cherché et n'avons rien trouvé à proximité immédiate de l'usine. En effet, il nous est impossible de prévoir des tas de charbon sous les fenêtres des grands immeubles construits ou à construire, ni sous celles des fabriques. Nous avons déjà suffisamment de plaintes, pétitions écrites ou verbales, pour ne pas aggraver la situation créée par le poussier. Le seul endroit que nous avons trouvé, c'est la Cuvette, où nous pouvons disposer d'un terrain sans valeur. Nous avons commencé par brûler tout ce que nous pouvions du stock du bas. Mais la houille doit être conditionnée pour que l'on en obtienne le rendement maximum en gaz et en coke. Sur 17 tonnes, on ne peut prendre que 2 tonnes sur le tas. Ce qui revient à dire qu'il nous faudrait 3 ans pour débarrasser le Nid du Crô. Notez qu'il nous arriverait 50 wagons par mois, à déclarer dans un temps minimum, à cause des taxes journalières à payer aux C. P. F. Gibraltar, nous avons une installation qui nous permet de travailler rapidement et de déclarer jusqu'à 80 tonnes de houille par jour. De là, on transporte la houille à l'usine. On pourra tout aussi bien transporter une partie de nos réserves à la Cuvette, en plus du stock à déclarer, ce qui coûte, ce n'est pas tant le transport, mais surtout le chargement et le déchargement. Le crédit demandé ici est destiné à couvrir une partie de nos dépenses de Fr. 19.000.—, dont Fr. 11.500.— ne représenterait qu'une restitution sur le prix du hangar qui nous a coûté Fr. 18.000.—. Les travaux entrepris à la Cuvette du Seyon ont été payés par le budget ordinaire des Services industriels et non par le crédit que nous demandons aujourd'hui.

M. Brandt, poursuit M. Dupuis, a pris des mesures. Je crois cependant que celles données dans le rapport y seront, car toute la place n'est pas encore préparée. Je ne l'ai pas mesurée moi-même, parce que j'ai autre chose à faire et parce que j'ai confiance dans nos ingénieurs, techniciens et ouvriers, qui ont établi leurs indications avec les techniciens des Travaux publics. La houille qui est déjà entreposée là-haut, vient directement de la gare. Nous n'avons fait ni ne ferons donc de doubles ou triples manœuvres. Maintenant nous débarrasserons à temps perdu, aussi rapidement que possible, le stock du Nid du Crô. Cette houille pourra rester à la Cuvette pendant des années, nous n'y toucherons plus tant qu'elle nous imposera cette réserve. Elle ne perdra rien de sa valeur.

M. Robert Gerber, directeur des Travaux publics, explique que l'on a groupé ces 3 questions en un seul rapport parce qu'elles avaient un but commun : celui d'employer le plus possible de chômeurs puisqu'on pourrait le faire sur le chantier de l'Etat au Crêt, étant donné les conditions dans lesquelles le travail devait être fait à cet endroit.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne le chemin du Bus à Mail, nous appliquons le règlement concernant la participation des propriétaires à l'établissement de voies publiques. Dans le cas particulier nous avons adopté le gabarit minimum — celui de la rue de la Côte — soit 5,5 + 1,5 pour le trottoir. Le prix de la maçonnerie, poursuit M. Gerber, est tout à fait normal. D'ailleurs, ces travaux seront mis en œuvre en mission.

Au sujet du point 2, l'orateur rend hommage à M. B. Grandjean. Il est clair que Neuchâtel dispose pour le sport de 2,24 m² par habitant, ce qui que ces chiffres se montent à 2,75 m² à La Chaux-de-Fonds, 3,40

Il est significatif que des élèves de la Ville de Bièvre et de Colombier ! Nous espérons pouvoir mettre à disposition dès le printemps prochain. Il est bien entendu que nous ne vendrons pas la partie Est de la place de jeux.

M. Robert Gerber répond :

M. A. Galland : que la décharge d'Hauterive n'est pas sur territoire communal et que nous devons plutôt, dès que possible, améliorer la décharge de Serrières et celle de La Coudre ;

M. Ed. Brandt : le Conseil communal ne demande que Fr. 35.000.—, à M. Ed. Brandt : étant déjà pris sur le budget 1950, dans les travaux à exécuter cette année. C'est sur cette dernière somme que nous avons prélevé, poursuit M. Gerber, pour exécuter les travaux déjà commencés. S'il en est ainsi, c'est que les travaux de terrassement de « Mon Logis » nous ont permis d'utiliser la terre immédiatement ; en outre, comme nous avons été obligés de démonter la petite maisonnette-vestiaire de la Pierre-à-Mazel, nous avons profité de l'occasion pour la transporter et la remonter immédiatement aux Charmettes. Donc, le crédit de Fr. 35.000.— demandé ici n'est pas engagé.

En ce qui concerne le hangar des Services industriels, M. Gerber dit qu'il doit être déplacé. Nous l'avons offert à la Société des pêcheurs à la traîne, pour Fr. 5.500.—. Il ne semble pas pour l'instant qu'elle ait les moyens de l'acheter, mais une société immobilière pourrait se fonder et exploiter ce garage. Nous espérons qu'une solution sera trouvée, qui donnera satisfaction aux usagers et aux finances de la Ville.

En concluant, M. Gerber rassure M. Röthlisberger en lui annonçant que les hangars seront masqués par un rideau d'arbres et de verdure.

M. Fritz Humbert-Droz, directeur de Police, répond :

M. Ed. Brandt : que le 11 janvier 1950, l'ambulance n'a pas pu répondre, parce qu'elle n'est pas encore à notre disposition. En effet, nous avons d'abord acheté un fourgon qui a été aménagé par un carrossier de la place. Actuellement, elle a été envoyée au dehors, où elle est équipée selon un système en vigueur dans l'armée. Nous avons l'assurance que très prochainement elle sera à disposition du public.

M. Paul Regnon, président du Conseil communal, répond :

M. Paul-Eddy Martenet : que le Conseil communal a dû prendre un moyen terme, car les crédits demandés sont de nature diverse. Il rappelle que dans la plupart des localités, les dépenses concernant la création de routes ou de centres sportifs, sont amorties en une période beaucoup plus longue que 10 ans. Le 3^{ème} crédit aurait peut-être pu être amorti en un an. D'ailleurs, conclut l'orateur, cette question des amortissements fait l'objet d'une étude en cours actuellement.

M. Ed. Brandt répond qu'il n'est pas satisfait et qu'il maintient son opposition par principe.

M. Robert Gerber, directeur des Travaux publics, précise que 70 m. suffisent pour le terrain des Charmettes, que les sportifs n'en demandent pas davantage. Mais, au fur et à mesure que des constructions partent, la terre sera amenée là, et les 20 m. supplémentaires se feront quasiment seuls, sans frais autres que ceux nécessités par le nivellement et l'ensemencement de trèfle.

